



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-03 modifiant le Règlement numéro V90-604 de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'urbanisme**

Le plan d'urbanisme 1/2 du Règlement numéro V90-604 de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme est modifié par le retrait de l'immeuble portant l'adresse civique 1005, rue du Parc Industriel (secteur Saint-Jean-Chrysostome) de l'affectation industrielle et de son inclusion dans l'affectation commerciale artérielle, le tout tel qu'illustré au plan parcellaire joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 12 mai 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 JUILLET 2003